

MAIRIE de AUDRIX

24260



GOUFFRE DE PROUMEYSSAC
VALLEE VÈZÈRE
PÉRIGORD NOIR

Tel : 05.53.07.23.77
Mairie-audrix@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre,

Les membres composant le Conseil Municipal de la commune d'Audrix se sont réunis à la mairie, sur convocation en date du douze septembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Claude THUILLIER, Maire.

Étaient Présents:

Claude THUILLIER, Michèle CIBERT, Alain INGRASSIA, Huguette LARTIGUE, Claude LECLERC, Jean-Claude LEURS, Constance REGNIER, Eric SAUVE, Rachel VIGNAL, Eric-Marc VEYRENT

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient Absents :

Alexandre HAMON, a donné procuration à Eric-Marc VEYRENT

Secrétaire de séance: Madame Michèle CIBERT est élue secrétaire de séance

NB : Conformément à l'article L. 2121.26 du Code Général de Collectivités Territoriales, les procès verbaux des séances du conseil municipal peuvent être consultés par toute personne en faisant la demande à la mairie de Audrix.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur Eric-Marc VEYRENT propose de garder 3 postes d'adjoints et de ne voter que pour les 2 postes d'adjoints vacants

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Election des adjoints au Maire suite à l'élection municipale complémentaire partielle du 8 septembre 2024 Délibération N°33-2024

(Monsieur le maire n'étant pas certain de la validité de la procuration de Alexandre Hamon lors d'un conseil d'installation décide de le laisser en attente)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 6

Monsieur Eric-Marc VEYRENT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint au Maire.

Election du Deuxième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 6

Madame Michèle CIBERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième Adjointe au Maire.

Le troisième adjoint Monsieur Jean-Claude LEURS reste élu.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Compte rendu du débat par la secrétaire de séance

Périodicité et horaire des conseils municipaux

Le conseil municipal se réunira tous les premiers lundis de chaque mois à 20 heures.

La prochaine réunion est fixée le lundi 7 octobre à 20 heures. Des réunions régulières sont importantes pour échanger même sans délibérer.

Les adjoints ainsi que tous les conseillers disponibles se réuniront tous les jeudis matin de 10 heures à midi.

Afin de finaliser le PV de la séance une réunion est fixée le lundi 23 septembre à 11h

Désignation des délégués

Monsieur le maire refuse de maintenir Alain INGRASSIA comme suppléant au syndicat d'irrigation au motif qu'il n'a jamais été présent. Ce à quoi Alain INGRASSIA répond qu'il n'a jamais été informé.

Le tableau suivant est validé à l'unanimité

SYNDICATS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
IRRIGATION	Claude THULLIER Rachel VIGNAL	Jean-Claude LEURS Éric-Marc VEYRENT
SIPEP	Claude THULLIER Éric-Marc VEYRENT	Éric SAUVE Michèle CIBERT
SDE 24	Claude THULLIER Éric SAUVE	Claude LECLERC Michèle CIBERT
TRANSPORTS SCOLAIRES	Jean-Claude LEURS Claude LECLERC	Éric SAUVE Rachel VIGNAL
SMDE 24	Claude THULLIER	Éric-Marc VEYRENT

Le maire ouvre une parenthèse et annonce :

Une réunion SIPEP mardi 24 à 9h au Coux

Le SIPEP est un syndicat intercommunal qui gère la production de l'eau. A sa création, 10 communes adhérentes, aujourd'hui 2 communes Le Coux et Audrix

Une réunion le jeudi 3 octobre 18h30 à Saint Cyprien :

Présentation d'un projet intercommunal : la création d'un syndicat indépendant qui regroupera les communes du Coux, Siorac, Saint-Cyprien, Audrix, Meyrals et saint- Vincent de Cosse (3000h environ). L'objectif est de rester maître et tout particulièrement de pouvoir fixer le prix de l'eau.

Actuellement, c'est la SOGEDO qui distribue l'eau et assure la maintenance.

En 2026, la compétence de l'eau potable sera retirée aux communes (décision nationale).

Les pompes ont été changées : coût 8000€

Les communes voisines ont déjà transféré la gestion au RDE24. Claude THUILLIER évoque le cas de Jérémy JACQUES est passé de 800€ à 3200€. Pour le consommateur prix du m3 et de l'abonnement un peu plus cher. La facture est payable en 2 fois

La décision du transfert de la compétence doit être prise l'année prochaine, voir cette année

Le maire demandera au représentant du RDE24 de faire une nouvelle présentation le 7 octobre.

Éric Marc VEYRENT précise qu'il faut absolument être informés de l'incidence sur nos factures d'eau à l'instant T.

Commissions

Éric Marc VEYRENT rappelle que ces commissions sont des groupes de travail qui réfléchissent sur des thèmes d'actualité. Elles présentent au conseil municipal le bilan de leurs réflexions : proposition, mise en œuvre de projet. Elles sont facultatives et n'ont pas de pouvoir décisionnaire.

Les commissions suivantes sont proposées :

Sécurité routière – Voirie

Animation – lien social -vie associative

Gestion salle polyvalente

Communication

Environnement – développement durable

Aménagement entretien des espaces publiques, petit patrimoine

Gestion des biens immobiliers

Tablées nocturnes Piscine

Un tableau est remis à chaque élu afin qu'il puisse s'inscrire dans les commissions qui correspondent à ses centres d'intérêt. Il est précisé que tout non inscrit, s'il le souhaite, peut rejoindre un groupe de travail. Il est ajouté que peuvent être invités à participer aux travaux un non élu ayant des compétences spécifiques.

Questions diverses

Jean Claude LEURS informe le conseil

- que la date retenue pour le repas de Noël des anciens – gratuit pour les plus de 70 ans, Les élu(e)s et leur conjoint(e-) est le 15 décembre. Il est organisé par Jean-Claude LEURS. L'animateur musical sera Jean-Marie REGNIER.

- Que le marché de Noël est fixé au 17 novembre de 9h à 17h

Voirie

Pendant les travaux de voirie, les riverains ont l'opportunité de faire réaliser des travaux au même tarif que la commune. Certains en ont profité.

Constance REGNIER fait remarquer qu'il faudrait communiquer pour que tous les Audrixiens le sachent.

Le maire précise que cela ne peut fonctionner que si c'est lui qui donne l'information à l'entreprise prestataire. Le demandeur doit contacter le maire.

Éric Marc VEYRENT ajoute que monsieur ROVATI serait intéressé.

Une possibilité jusqu'à lundi.

Seront à prévoir le chemin des brousses et le chemin des rats lorsque les travaux en cours seront terminés.

Le maire a demandé à l'entreprise d'ajouter au devis le début de la route de Bonnemort en très mauvais état.

Une fuite a démolé le chemin d'entrée chez madame et monsieur CHATENOU. La responsabilité de la commune étant engagée, une déclaration a été faite à Groupama. Le devis est 1200€. Il fallait faire venir un expert pour un coût de 1000€

Eau potable

Claude THUILLIER expliquera le fonctionnement de la sectorisation. L'analyse de la courbe permet de détecter les fuites. La courbe de nuit est également un indicateur de fuite quand il y a une consommation régulière.

Le maire dit qu'il faut expliquer aux gens qu'il est important de fermer le robinet d'arrivée d'eau quand on part pour une longue durée. Il faudra prendre une délibération.

Les Brousses

Éric Marc VEYRENT informe le conseil qu'il a fait le tour des brousses et fait un état des petits travaux ;

Relecture des décisions prises

La séance est levée à 19h17

La secrétaire de séance
Michèle CIBERT

Le Maire,
Claude THUILLIER